Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 août 2026

N° BC_2026_0105

Séance du : 1 septembre 2026

Convocation du : 26 août 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Anne-Lise VOUTAY

Excusés :
Carole DARCY, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Patrick ANTOINE, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX

***

Vu les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 2131-2 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément au CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance en date du 25 août 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 02/09/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 02/09/2026
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

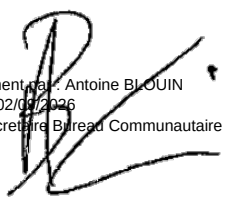

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, [illegible] Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Direction de l'Immobilier, des Assurances et des Affaires Générales
Pôle des Assemblées
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Bureau Communautaire
du 25 août 2026 à 09h00

Présents :
Gabriel DOUBLET, Antoine BLOUIN, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Christophe CALLAY, Bernard BOCCARD, Cristian GUERET, Jean COMBETTE, Denis SERVAGE, Nicolas TEREINS, Denis MAIRE, Jean-Paul BOSLAND, Anne-Lise VOUTAY, Christine BURKI, Marion BARGES-DELATTRE, Carole DARCY

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE....3

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE....3

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU....3

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE....4

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2026....4

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE....5

2 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO - SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE DE HAUTE-SAVOIE....5

3 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT D'ANNEMASSE AGGLO - ASSOCIATION "FRENCH TECH ALPES - GENEVOIS FRANÇAIS"....5

4 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT D'ANNEMASSE AGGLO - COMITÉ DE PILOTAGE DU CAMPUS ETOILE....6

5 - DÉSIGNATION DU REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO - COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACE NATUREL SENSIBLE SALEVE-GENEVOIS....7

6 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO - COMITES DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000 DE LA VALLÉE DE L'ARVE, DES VOIRONS ET DU SALEVE....7

7 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT D'ANNEMASSE AGGLO - COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN DE GESTION DE L'EAU SUR LE SALÈVE....9

A) DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES....10

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

8 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AU COMITÉ DE GOUVERNANCE DES FONDS POUR LE PROJET A412 10

A) DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE 11

9 - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE RELATIVE À L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE L'AUDITORIUM 11

IV. INFORMATIONS DIVERSES 13

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 2131-2 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément au CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance en date du 7 juillet 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

2 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO - SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE DE HAUTE-SAVOIE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

La Société d'Économie Alpestre (SEA) de Haute-Savoie est une structure associative, créée en 1927, avec pour objectif de développer l'économie alpestre et aujourd'hui plus largement l'économie pastorale, forestière et touristique des milieux d'alpages.

La SEA a trois grands axes de travail :
- La restauration foncière : Cette mission est souvent longue mais primordiale dans des territoires à fort morcellement de parcelles. Un des outils utilisé est la création d'Associations forestières pastorales AFP (dont une au Salève depuis 2012). La force de ces associations syndicales autorisées est la mixité public/privé.
- Les aides à l'investissement : bâtiments, eau, accès, débroussaillements, accompagnements techniques sur des projets.
- La médiation et la sensibilisation du grand public : la SEA organise des animations scolaires, organise des évènements pour sensibiliser le public aux alpages et aux activités d'alpages comme par exemple des sorties en alpages, rencontres de bergers, ateliers pédagogiques, expositions (etc.).

Annemasse Agglo adhère à la SEA depuis 2019 sur différentes thématiques sur son territoire comme :
- la préservation de la ressource en eau grâce à des bonnes pratiques pastorales sur les zones à forte vulnérabilité pour la ressource,
- le maintien voire la restauration des alpages du territoire d'Annemasse Agglo, notamment sur les Voirons,
- la sensibilisation des habitants aux alpages et à leurs problématiques, notamment du public scolaire du territoire.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation de représentants d'Annemasse – Les Voirons agglomération à l'assemblée générale de la Société d'Économie Alpestre comme suit :

Association	Titulaire	Suppléant
Société d'Économie Alpestre 74	1-Denis SERVAGE	1-Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

3 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT D'ANNEMASSE AGGLO - ASSOCIATION "FRENCH TECH ALPES - GENEVOIS FRANÇAIS"

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Créée en 2013, la Mission French Tech est l'administration de l'Etat chargée de déployer les politiques publiques à destination des start-up et de fédérer l'écosystème des start-up françaises, en France et à l'international.

L'association a pour objectif de contribuer, avec les acteurs de l'innovation du territoire du Genevois Français et du Sillon Alpin, et en coordination avec les collectivités en charge du développement économique en région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'avec la French Tech en France et à l'étranger, à la croissance et au rayonnement de l'écosystème innovant français.

« French Tech In The Alps Genevois Français » fédère et met en valeur la filière de l'innovation sur son territoire. Elle a pour mission de contribuer à la visibilité de ses membres au niveau local, régional, national et international. Son but est de promouvoir ses startup membres, de favoriser la création d'emplois dans une filière d'avenir au travers d'un écosystème dense, équilibré et compétitif, et par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la filière, afin notamment d'aider à l'émergence d'initiatives, la croissance des entreprises existantes et les liens indispensables entre grands groupes, ETI, PME et startups. Elle participe à l'attractivité du territoire, en s'appuyant sur la mise en réseau et la coopération entre startups et entreprises innovantes, grands comptes, têtes de réseaux, incubateurs et accélérateurs, collectivités. Elle s'engage plus particulièrement à soutenir les actions et projets visant à faire de la transition écologique un fil directeur en matière d'innovation et à renforcer le rayonnement du bassin du grand Genève.

Il est proposé qu'Annemasse – Les Voirons agglomération désigne un représentant au sein du collège « Territoire » de cette association, car l'agglomération assure le financement d'un lieu totem (PULS).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER Denis MAIRE comme représentant d'Annemasse – Les Voirons agglomération au sein de l'association « French Tech Alpes – Genevois français ».

4 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT D'ANNEMASSE AGGLO - COMITÉ DE PILOTAGE DU CAMPUS ETOILE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe ;

Vu la convention-cadre du 26 août 2019 signée entre la commune d'Ambilly, Annemasse Agglo, le CHAL et l'aménageur dans le cadre du projet "Étoile Annemasse-Genève ;

Vu la décision du Président n°D_2025_0253 portant sur l'autorisation d'occupation temporaire signée entre le CHAL, Ambilly et Annemasse Agglo et entrée en vigueur le 22 décembre 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2026_0003 en date du 4 février 2026 portant sur l'avenant à la convention-cadre entre le CHAL et Annemasse Agglo pour la reconstruction de l'IFSI et la construction d'un pôle de formations supérieurs surle site de l'ancien Hôpital à Ambilly au sien de la ZAC Etoile Annemasse-Genève ;

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

Dans le cadre du développement du pôle de formation supérieure du Genevois, Annemasse – Les Voirons Agglomération (Annemasse Agglo) et le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) portent conjointement la réalisation d'un bâtiment commun destiné à accueillir Grand Forma ainsi qu'un Institut de Formation des Professions de Santé (IFPS) sur le site de l'ancien hôpital d'Ambilly, au sein de la ZAC Étoile Annemasse-Genève.

La gouvernance est assurée via la création d'un comité de pilotage chargé notamment du suivi financier et budgétaire. Le comité de pilotage se réunit au minimum deux fois par an.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER Cristian GUERET pour représenter Annemasse – Les Voirons agglomération au sein du comité de pilotage Campus Etoile.

5 - DÉSIGNATION DU REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO - COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACE NATUREL SENSIBLE SALEVE-GENEVOIS

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Pour rappel, le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (ENS) constitue l'outil phare du Département de la Haute-Savoie proposé aux territoires afin qu'ils définissent à une échelle pertinente une politique globale de préservation et de valorisation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages, déclinée en un plan d'actions quinquennal. Le « Contrat de Territoire ENS Salève-Genevois » est transfrontalier, porté par le Syndicat Mixte du Salève et la Communauté de Communes du Genevois côté français, avec la République du Canton de Genève comme Cheffe de file côté suisse.

Le comité de pilotage se réunit chaque année pour suivre la mise en œuvre des différentes actions, sur différents volets : préserver la nature et les paysages, valoriser la nature et les paysages et accueillir les publics, mais aussi évaluer les effets des mesures.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DÉSIGNER Denis SERVAGE pour représenter Annemasse – Les Voirons agglomération au sein du Comité de pilotage Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Salève-Genevois.

6 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO - COMITES DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000 DE LA VALLÉE DE L'ARVE, DES VOIRONS ET DU SALEVE

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

A la suite au renouvellement général des Conseils municipaux des communes membres et du Conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 octobre 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Il est rappelé que le réseau de sites Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique des espèces et des habitats sur le territoire de l'Union Européenne dans une logique de développement durable. Pour cela, les états membres prennent l'engagement de restaurer ou de préserver le bon état de conservation des espèces, animales et végétales, et des habitats menacés à l'échelle de l'union européenne, tout en prenant en compte les activités socio- économiques. Annemasse Agglo est concernée par 3 sites classés comme tel :

- Site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve a été créé le 17 mai 2016 (zone de protection spéciale au titre de la Directive Européenne Oiseaux) par arrêté ministériel. Il appartient donc au réseau d'espaces protégés européens Natura 2000. Il recouvre 757 ha et 15 communes dont 2 communes sur le territoire d'Annemasse Agglomération : Arenthon, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Bonneville, Contamine-sur-Arve, Étrembières, Gaillard, Marignier, Marnaz, Monnetier-Mornex, Nangy, Reignier-Ésery, Saint-Pierre-en-Faucigny, Scientrier, Thyez, Vougy. Il est géré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A).

- Site Natura 2000 du Massif des Voirons

Le site Natura 2000 du Massif des Voirons a été créé le 17 octobre 2008 (zone spéciale de conservation) par arrêté ministériel. Il appartient donc au réseau d'espaces protégés européens Natura 2000. Il recouvre 978 ha et 9 communes dont 5 communes sur le territoire d'Annemasse Agglomération : Boëge, Bonne, Bons-en-Chablais, Cranves-Sales, Fillinges, Lucinges, Machilly, Saint-André-de-Boëge, Saint-Cergues.

- Site Natura 2000 du Massif du Salève

Le Massif du Salève offre une grande diversité de milieux : falaises, bois, prairies, tourbières et zones calcaires. Il abrite 14 habitats naturels protégés, ainsi que 11 espèces menacées comme le Sonneur à ventre jaune. A ce titre, le Salève est inscrit depuis 2016 dans le réseau de sites Natura 2000, visant à la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel du massif.

Ces 3 sites sont gouvernés par des comités de pilotage qui se réunissent chaque année pour définir les actions à mener sur le site protégé, que ce soient des actions de protection ou restauration des milieux ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, ou des actions de sensibilisation du public à ce site. Il convient de désigner les représentants d'Annemasse Agglo au sein de ces 3 comités de pilotage.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DÉSIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Annemasse – Les Voirons agglomération pour siéger au Comité de pilotage de ce site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

1- Chadia LIMAM	1- Jean COMBETTE

DE DÉSIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Annemasse – Les Voirons agglomération pour siéger au Comité de pilotage de ce site Natura 2000 du site des Voirons comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
1- Jean COMBETTE	1- Denis SERVAGE

DE DÉSIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant d'Annemasse – Les Voirons agglomération pour siéger au Comité de pilotage de ce site Natura 2000 du Salève comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
1- Patrick ANTOINE	1- Nicolas TEREINS

7 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT D'ANNEMASSE AGGLO - COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN DE GESTION DE L'EAU SUR LE SALÈVE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Le Plan de Gestion sur l'eau sur le Salève a pour objectif la préservation de la ressource en eau issue du massif du Salève en partenariat avec Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Communauté de Communes du Genevois, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et le Syndicat des Eaux de Bellecombe et des Rocailles et l'Association Foncière Pastorale du Salève. Les gestionnaires de l'eau se sont associés afin tout d'abord de mieux connaître la sensibilité du massif et de la ressource, mais aussi pour la mise en œuvre d'un plan d'actions afin de protéger cette ressource et sensibiliser les acteurs et usagers du Salève.

Il convient, par la présente délibération, de désigner le représentant d'Annemasse – Les Voirons agglomération au sein du comité de pilotage du plan de gestion de l'eau du Salève.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER Nicolas TEREINS comme représentant d'Annemasse – Les Voirons agglomération au sein du comité de pilotage du plan de gestion de l'eau sur le Salève.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

A) DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

8 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AU COMITÉ DE GOUVERNANCE DES FONDS POUR LE PROJET A412

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Vu le courrier de la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains adressé au Président de la Communauté d'agglomération invitant l'EPCI à désigner des représentants pour le comité de gouvernance des fonds pour le projet A. 412,

Afin d'assurer une gestion transparente et efficace des ressources allouées, un comité de gouvernance est crée dans le cadre du projet de construction de l'A. 412. Ce comité aura pour mission de superviser l'emploi des fonds tout en garantissant la bonne exécution des engagements pris par l'ensemble des parties prenantes. Cette instance sera installée le lundi 14 septembre 2026.

Au regard de l'importance de l'implication de l'EPCI dans ce projet et de son impact sur le territoire, il est proposé à l'agglomération de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de ce comité.

Anne LISE-VOUTAY *s'interroge au sujet de ce comité de gouvernance.*

Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI *indique qu'il s'agit d'un comité pour travailler sur les fonds de compensation carbone.*

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI comme membre titulaire et Jean COMBETTE comme membre suppléant pour siéger au sein de ce comité de gouvernance des fonds pour le projet A. 412.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

A) DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

9 - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE RELATIVE À L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE L'AUDITORIUM

Rapporteur : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI / technicien(ne) : Joël RECASENS

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-12 de son annexe,

Vu la délibération du bureau communautaire du 7 juillet 2026 n°BC_2026_0086 relative à l'attribution des marchés publics de travaux portant sur la réhabilitation du conservatoire de musique et de l'Auditorium,

Dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation du conservatoire de musique et de l'Auditorium, des omissions matérielles ont été constatées dans la délibération n°BC_2026_0086 susvisée concernant le report des montants des offres retenues pour les lots n°10,12,13 et 16.

Pour rappel les prestations étaient alloties comme suit :

Lots	Désignation	Maîtrise d'ouvrage
01	Installation de bâtiments modulaires	Annemasse Agglo
02	Désamiantage	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
03	Gros œuvre - Curage - Aménagements extérieurs	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
04	Structure bois	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
05	Revêtements de façades	Annemasse Agglo
06	Menuiseries extérieures - Serrurerie	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
07	Menuiseries intérieures	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
08	Plâtrerie - Plafonds - Peinture	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
09	Chape - Carrelage - Faïence	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
10	Revêtements de sols souples	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
11	Plomberie - CVC - Sanitaire	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
12	Electricité CFO - CFA	Ville d'Annemasse / Annemasse Agglo
13	Serrurerie - Machinerie scénique	Ville d'Annemasse
14	Réseau scénique	Ville d'Annemasse
15	Fauteuils	Ville d'Annemasse
16	Ascenseur	Annemasse Agglo

Pour le Lot 10 « revêtements de sols souples »

Le montant de la tranche optionnelle n'a pas été indiqué dans la précédente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

Tranche ferme TF	Revêtement de sol souples	169 040,03 € HT	
Tranche optionnelle T04	Remplacement du revêtement de sol de la salle Louis Malle	5 421,90 € HT	6 506,28 € TTC

Il ressort du rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offre que le montant de l'offre retenue de la société ARTI-SOLS est de **174 461,93 € HT soit 209 354,32 € TTC.**

Pour le lot 12 « Electricité CFO - CFA »

Le montant de la Prestation Supplémentaire éventuelle (PSE) retenue n'a pas été indiqué dans la précédente délibération.

Solution de base	356 964,92 € HT	428 357,90 € TTC
PSE N°1 Travaux photovoltaïques	39 937,76 € HT	47 925,31 € TTC

Il ressort du rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offre que le montant de l'offre retenue de la société ELTIS est de **396 902,68 € HT soit 476 283,22 € TTC.**

Pour le lot 13 « Serrurerie - Machinerie scénique »

Le montant de la Prestation Supplémentaire éventuelle (PSE) retenue n'a pas été indiqué dans la précédente délibération.

Solution de base	81 406,84 € HT	97 688,21 € TTC
PSE N°1 Equipe motorisée frontale complémentaire sur scène	17 857,72 € HT	21 429,26 € TTC

Il ressort du rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offre que le montant de l'offre retenue de la société SCENETEC est de **99 264,56 € HT soit 119 117,47 € TTC.**

Pour le lot 16 « Ascenseur »

Le montant réel de l'offre était erroné. Le montant de l'offre est de 34 600 € HT et non de 34 950 € HT.
Le montant de l'offre retenue de la société TK ELEVATOR est de **34 600 € HT soit 41 520 € TTC**.

Les montants relatifs aux autres lots attribués demeurent inchangés.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE MODIFIER de manière partielle la délibération n°BC_2026_0086 du 7 juillet 2026 dans les conditions susvisées ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux des lots 10,12,13 et 16 de réhabilitation du conservatoire de musique et de l'auditorium dans les conditions telles qu'énoncées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE

IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h23.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN

Le président

Gabriel DOUBLET

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0105-DE